

SEANCE DU 23 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du seize janvier deux mil vingt, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Madeleine BRETAGNE, Marie-Anne NOE, Sylvie COURTEILLE, Thierry LIPCZAK, Dominique LEMAIRE-VEHENT, Aurélie LE DOUJET, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : Alain SCHIRRER donne pouvoir à Catherine PATUREL

Etaient absents : Jean-Claude FOULARD, Manuel ESMERADO, Isabelle MASTRIPPOLITTO, Floréa IONITA

Christian DEHON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 10

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents

Le maire demande l'ouverture de la séance à 19 h 04

ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention de Fonds Départemental d'Investissement :
 - * Achat mobilier pour la médiathèque
 - * Portes extérieures école
- Demande de subvention de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : Portes extérieures école
- Renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires/habilitation CDG 28
- Attribution du poste de 3ème adjoint
- Affaires diverses

ACHAT DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE N°01

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement auprès du Département d'Eure-et-Loir pour l'achat de nouveau mobilier pour le rangement des livres et l'accueil du jeune public. La dépense subventionnable est plafonnée entre 600 € et 1 600 €.

DEMANDE SUBVENTION F.D.I. 2020 : Portes couloir école N°02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) pour la pose de deux portes neuves dans le couloir du bâtiment du réfectoire. Coût total H.T. 6 100 €. La dépense subventionnable est plafonnée à 100 000 €, et la subvention sollicitée est de 1 830.00 € calculée à un taux de 30 %.

DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX : Portes couloir école N°03

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour la pose de deux portes neuves dans le couloir du bâtiment du réfectoire. Coût total H.T. 6 100 €. La dépense subventionnable est plafonnée à 450 000 €, et la subvention sollicitée est de 1 220.00 € calculée à un taux de 20 %.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES/HABILITATION CDG 28 N°04

Le Maire indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L., les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée : 4 ans

Régime : capitalisation

ATTRIBUTION DU POSTE DE 3^{ème} ADJOINT – N°05

Par délibération n° 29 en date du 19/12/2019 le Conseil municipal a décidé de supprimer un poste d'adjoint suite à une démission.

Afin de respecter l'ordre des adjoints, le 4^{ème} Adjoint est proposé au poste de 3^{ème} Adjoint.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la nouvelle attribution des postes d'adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 30

Le Maire
Pascal LEPETIT,

Le Secrétaire,
Christian DEHON,